

# Document de présentation du traitement des données dans le cadre de la déclaration de revenu

## ➤ Qui collecte vos données personnelles ?

Les informations recueillies sur la déclaration principale des revenus et sur ses annexes font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) située au 120 rue de Bercy à Paris (75772), en sa qualité de responsable de traitement.

## ➤ Quelles sont les données personnelles collectées ?

Vous devez compléter la déclaration de tous les éléments que vous devez porter à la connaissance de l'administration, la saisie du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques est facultative.

Les données personnelles recueillies sont :

- les données d'identification des personnes physiques concernées ;
- le cas échéant, le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR) pour le seul besoin de fiabilisation des états civils ;
- les données relatives à la vie personnelle et professionnelle ;
- et les informations d'ordre économique et financier.

Par ailleurs, une zone de bloc note peut être utilisée dans certains traitements pour la bonne gestion des dossiers des usagers à l'exclusion de toute appréciation subjective.

## ➤ Quelles sont les bases légales des traitements ?

Les traitements de données à caractère personnel sont fondés sur l'une des bases légales suivantes :

- une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis ;
- l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique.

## ➤ Quelles sont les finalités et les durées de conservation des données personnelles ?

La DGFIP s'engage à ne collecter les données personnelles que pour des finalités précises, explicites et légitimes et à les traiter dans le respect des finalités énoncées ci-dessous.

Elle traite et conserve les données personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

FINALITÉS	DURÉES MAXIMALES DE CONSERVATION
Établissement de l'impôt, taxes, cotisations sociales et autres créances	4 ans
Simplification des démarches administratives des usagers et traitement des déclarations fiscales 2042	4 ans
Mise à disposition en ligne du dossier fiscal	10 ans avec prolongation possible en cas de contentieux sur l'assiette et le recouvrement de l'impôt ou de contrôle en cours
Gestion et fiabilisation des éléments d'identification des personnes	Tant que la personne est interlocuteur de la DGFIP ou contribuable
Gestion des moyens de paiement de l'impôt	4 ans
Gestion et suivi du recouvrement	10 ans
Contrôle des obligations principalement fiscales	10 ans
Traitement des contentieux fiscaux	10 ans
Gestion des échanges d'informations avec des partenaires habilités	2 ans
Production et suivi statistiques et réalisation d'enquêtes de qualité	20 ans

Conformément à l'article 5.1 b) du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/CE/46 (règlement général sur la protection des données – RGPD), le traitement ultérieur de vos données personnelles à des fins de production et de suivi statistiques et de réalisation d'enquêtes de qualité est compatible avec les finalités initiales du traitement.

➤ **D'où proviennent vos données personnelles ?**

Les données personnelles sont recueillies directement auprès des personnes concernées par l'intermédiaire de la déclaration de revenu.

Toutefois, les informations préremplies sur les déclarations en ligne proviennent d'autres traitements mis en œuvre par la DGFIP ou de tiers déclarants.

➤ **Qui sont les destinataires de vos données personnelles ?**

Les données recueillies sont destinées :

- aux agents habilités de la DGFIP dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître ;
- aux personnes et autres tiers auxquelles la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes de sécurité sociale visés à l'article L. 152 du livre des procédures fiscales, les administrations d'État, organismes publics ou collectivités territoriales partenaires habilités à traiter les démarches et formalités des usagers en vertu d'un texte législatif ou réglementaire et à recevoir de telles données ;

➤ **Quels sont vos droits et comment les exercer ?**

Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès et de rectification de vos données personnelles ;
- droit d'effacement de vos données personnelles sauf dans les cas limitativement énumérés à l'article 17.3 du RGPD ;
- droit d'opposition au traitement de vos données personnelles sauf si une obligation légale impose à la DGFIP de traiter vos données ;
- et droit à la limitation du traitement.

Pour exercer les droits énoncés ci-dessus, vous pouvez adresser votre demande par messagerie sécurisée, à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr) ou par voie postale (Référént du délégué ministériel à la protection des données - Direction générale des finances publiques - Département de la gouvernance et du support des systèmes d'information - 10 rue Auguste Blanqui - 93186 Montreuil Cedex).

Vous devrez alors indiquer les données à caractère personnel que la DGFIP doit corriger, mettre à jour ou supprimer.

Vous avez également la possibilité de contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance par voie électronique ([le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)) ou par voie postale (139 rue de Bercy, Télédocus 322, 75572 PARIS CEDEX 12).

Si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous disposez, en outre, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) par le biais de son formulaire en ligne sur son site internet ou par voie postale.